

<https://mary.ecole.ac-normandie.fr/spip.php?article14>



Démarche inscriptions

- Liaison Ecole-Familles - 04.2. Inscriptions, Radiation, Administratif, Absences -



Date de mise en ligne : samedi 21 mai 2022

Copyright © RPI :Ecoles St Germain S/Avre Courdemanche - Tous droits

réservés

Les démarches à suivre pour inscrire un enfant dans une commune et l'admettre dans une école.

1- Glossaire

Inscription : C'est le fait d'inscrire votre enfant auprès des services de la mairie, qui vous orientera sur votre école

Admission : Enregistrement de votre enfant dans votre école

2- Inscription

Les parents désirant mettre leur enfant à l'école de St Germain Sur Avre doivent s'adresser à la mairie de St Germain sur Avre. Votre enfant est inscriptible,

- si, au 31 décembre, de l'année en cours, votre enfant a 3 ans, c'est l'obligation scolaire

Avant de vous rendre en mairie , vous pouvez télécharger les documents suivants , les remplir et les amener à la mairie pour l'inscription et à l'école pour l'admission, afin de vous éviter un deuxième déplacement.

Vous pouvez remplir à l'ordinateur les feuilles de renseignements (format powerpoint ou pdf) avant de les imprimer

Ces documents sont dans la rubrique rentrée scolaire. Veillez à vous présenter (responsables légaux uniquement) à la mairie avec **votre livret de famille** et un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélique ou un certificat de contre-indication ou **photocopie des vaccinations du carnet de santé**) ainsi qu'un **justificatif de domicile** (quittance de téléphone par exemple)

Il vous sera alors remis un certificat d'inscription.

[http://ecoles.ac-rouen.fr/mary/fichiers/mairie\(2\).jpg](http://ecoles.ac-rouen.fr/mary/fichiers/mairie(2).jpg)

accès sur le site de la mairie , à droite sur la page d'accueil du site de l'école

3- Admission

Démarche inscriptions

Muni de votre certificat d'inscription, du livret de famille, une photocopie des vaccinations obligatoires et pour un changement d'école : ***du livret scolaire de votre enfant, *et du certificat de radiation délivrée par votre ancienne école.**

Il sera procédé alors à l'admission et l'enregistrement de votre enfant sur le registre matricule de l'école.

Prenez rendez- vous en téléphonant le **JEUDI** au 02 32 32 40 03 ou par mail au ce.0270885r@ac-normandie.fr.

[[http://ecoles.ac-rouen.fr/mary/fichiers/exclamations-7\(3\).gif](http://ecoles.ac-rouen.fr/mary/fichiers/exclamations-7(3).gif)] ATTENTION Les admissions pour la rentrée de septembre 2022 se feront début janvier 2022 :

[PDF - 252.3 ko](#)

</media5489|insert|center></media5489|vignette|center>